

Lieux de formation

En Intra-entreprise (dans votre entreprise)

Dans les locaux de l'ERTS ou du CFAS Centre (Olivet/Orléans, Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Blois)

Contacts

Responsable de formation : Dominique FONTAINE

Interlocuteur : Sabrina GIRAUDON

Téléphone : 02 38 69 18 69

Mail: prevention.secours@erts-olivet.org

Inscriptions

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à l'ERTS ou sont téléchargeables sur notre site Internet.

ERTS

2032 rue du Général de Gaulle CS 60002

45166 OLIVET Cedex

Standard : 02 38 69 17 45 - Fax : 02 38 63 25 46

www.erts-olivet.org



Utilisation d'un Défibrillateur

La chaîne de survie



Depuis le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007, l'usage des défibrillateurs est autorisé à toute personne, même non médecin. De nombreux lieux publics sont équipés d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) afin de pouvoir réagir au plus vite en cas d'arrêt cardiaque.

Mais l'usage des défibrillateurs n'est qu'un maillon de la chaîne de survie, il vaut mieux être formé pour pouvoir pratiquer efficacement les gestes de premier secours en cas de besoin.

Avoir les bons reflexes peut sauver une vie



Contenu de Formation

Dans la formation à l'utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe voici les apports :

Notions Générales :

- L'arrêt cardiaque : définition, conséquences, comment le reconnaître, conduite à tenir, signes et symptômes, fibrillation et défibrillation ...

L'examen

- Méthode de retournement de la victime, les étapes de réalisation d'un examen ...

L'alerte

- Les moyens à disposition, les numéros, le message à transmettre

La chaîne de survie

- définition, les avantages de sa réalisation; détail des 4 maillons de la chaîne de survie

Réanimation cardio-pulmonaire (RCP) : théorie plus pratique

Défibrillateur : Présentation, description du matériel, principe d'utilisation, modalités de mise en œuvre, entretien...

Manceuvres de réanimation à un et à deux sauveteurs.



Modalités de Formation



Public Visé : Tout public

Effectifs : de 4 participants minimum à 10 participants maximum

Durée : 7 heures

Evaluation : Evaluation continue tout au long de la formation
Une attestation de fin de formation sera délivrée

Intervenant : Formateur Sauveteur Secouriste du Travail formé et habilité par l'Institut National de Recherche et de la Sécurité (INRS)

Contexte Juridique



L'utilisation d'un défibrillateur ne permet pas à elle seule de réanimer une personne. En réalité, l'appareil complète et facilite les gestes de réanimation cardio-pulmonaire que l'on apprend lors des formations de secourisme.

Même si le décret n° 2007-705 du 4 mai 2007 indique que les défibrillateurs peuvent juridiquement être mis en œuvre par « toute personne », il est préférable que les utilisateurs aient reçu une formation pour pouvoir les manipuler efficacement et augmenter les chances de survie de la victime.